



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 25 JUI 2020**

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20200625-2020-52-DE
Date de télétransmission : 26/06/2020
Date de réception préfecture : 26/06/2020

Date de convocation :

18/06/2020

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Raphaël LOPEZ) et Mélissa OBBIH (pouvoir à Claude AYMERICH).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/52 : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION POUR LA POLICE PLURI-COMMUNALE.

Considérant le décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000, relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emploi de la police municipale, pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale de catégorie C, l'indemnité spéciale de police peut être portée jusqu' à 20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension.

Monsieur le Maire souhaite revoir le taux de l'Indemnité Spéciale de Fonctions attribué mensuellement aux agents de la police municipale affecté à la police pluri-communale actuellement fixé à 19 % pour tous les agents de catégorie C et à 20 % pour l'agent exerçant les fonctions de suppléant du chef de service de police municipale.

Le Maire propose de fixer le taux à 20 % pour l'ensemble des agents affecté à la police pluri communale avec une date d'effet fixé lors de la rédaction de l'arrêté individuel d'attribution.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE que le taux de l'indemnité Spéciale de fonctions attribuée aux agents de police municipale affecté à la police pluri- communale soit modifié comme ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 25 juin 2020



Le Maire,

William BURGHOFFER